REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES P.O.

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU CANAL DE CORBERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2026-18

Séance du 28 septembre 2026

ASA DU CANAL DE CORBERE
23 avenue Pasteur
66130 ILLE SUR TET

Nombre de voix

En exercice : 12

qui ont voté : 4

Date de la convocation

Le 18 septembre 2026

OBJET

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Acte rendu exécutoire après publication et transmission en DDTM

Le 29 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit septembre à 18 heures, le syndicat de l'ASA du Canal de Corbère s'est réuni au bureau des ASA, 23 avenue Pasteur à Ille sur Têt, sous la présidence de Monsieur Didier BRUZY, Président.

Présents : MM. Didier BRUZY, Pascal MAILLOLS, Jean REIG, Daniel MARTY syndics titulaires, Jean-Christophe GUINCHARD, syndic suppléant

Monsieur Pascal MAILLOLS a été nommé secrétaire.

Le président présente les modifications à apporter au budget 2026 pour l'intégration financière des travaux de modernisation des réseaux sous pression ainsi que des travaux de cuvelage.

Ainsi sont prévus une augmentation des recettes d'investissement générées par les emprunts auprès de la Banque des Territoires et de la Banque Populaire, ainsi que l'avance de subvention de l'Agence de l'Eau.

Les dépenses d'investissement sont augmentées pour prendre en compte les dépenses liées aux travaux correspondant.

Enfin, en fonctionnement, un transfert de crédit est réalisé afin de permettre le paiement des intérêts pour les emprunts souscrits.

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
60632	-20 000 €		
66111	+20 000 €		
INVESTISSEMENT DEPENSES		**INVESTISSEMENT RECETTES**	
2138	+ 318 500 €	1641	+1 851 534 €
2158	+ 1 860 418 €	1321	+ 372 384 €
1641	+ 45 000 €		

Le président propose donc aux syndics de passer au vote.
Après en avoir délibéré, le syndicat, à l'unanimité,

- **Approuve la décision modificative budgétaire N° 2 ;**

ASSOCIATION SYNDICALE * CANAL DE CORBERE *

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES P.O.

ASA DU CANAL DE CORBERE
23 avenue Pasteur
66130 ILLE SUR TET

Nombre de voix

En exercice : 12

qui ont voté : 4

Date de la convocation

Le 18 septembre 2026

OBJET

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Acte rendu exécutoire après publication et transmission en DDTM

Le 29 septembre 2026

- **Autorise le président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Ille sur Têt, le 28 septembre 2026.

LE PRESIDENT,

ASSOCIATION SYNDICALE * CANAL DE CORBERE *